



**VILLE DE
POURRIÈRES**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
17 mai 2022**

**CONSEIL MUNICIPAL DE POURRIERES
SÉANCE DU 17 MAI 2022 – 18 H 00**

Étaient présents :

M.	Sébastien BOURLIN	Maire
M.	Régis GRANIER	1 ^{er} Adjoint
Mme	Magali PELISSIER	2 ^e Adjointe
M.	Christian BOUYGUES	3 ^e Adjoint
Mme	Diane FERNANDEZ	4 ^e Adjoint
M.	Frédéric PRANGER	5 ^e Adjoint
Mme	Anne-Marie MICHEL	6 ^e Adjointe
Mme	Gabrielle SILVY	8 ^e Adjoint
M.	Patrick CHIARONI	Conseiller municipal
Mme	Ninuwé DESCAMPS	Conseillère municipale
Mme	Sandrine DORMOIS	Conseillère municipale
Mme	Myriam DRIS	Conseillère municipale déléguée
Mme	Valérie FAUBEL-GARSIA	Conseillère municipale
M.	Patrick GAUTIER	Conseiller municipal
Mme	Nelly GRANSAGNE	Conseillère municipale
M.	David LEBAILLY	Conseiller municipal
M.	Olivier MOËNARD	Conseiller municipal
M.	Jean-Michel RUFFIN	Conseiller municipal
M.	Frédéric SALOMEZ	Conseiller municipal
Mme	Cathy SILVY	Conseillère municipale
Mme	Mireille SUDRE	Conseillère municipale
M.	René-Louis VILLA	Conseiller municipal

Excusés, ont donné pouvoir :

Mme	Marie-Christine BENOIST	à	Mme Nelly GRANSAGNE
Mme	Michelle BERAUD	à	M. Sébastien BOURLIN
M.	Fabrice FREIXAS	à	Mme Myriam DRIS
M.	Quentin LANG	à	Mme Anne-Marie MICHEL
Mme	Sophie NORMAND	à	Mme Sandrine DORMOIS

Absent : M. Wilfried BARRY, M. Éric GAUTIER

ORDRE DU JOUR

1. AVIS SUR DES TRANSFERTS DE COMPETENCES AUPRES DU SYMIELECVAR	5
2. INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUE.....	5
3. MODALITES RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE : IFSE ET CIA....	5
4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « NOS COMMUNES D'ABORD ».....	5
5. EMPRUNT RELAIS POUR LES TERRAINS EPF.....	8
6. ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES.....	8
7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	8
8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR « MUR DU CHATEAU »	9
9. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAPV – REPRISE MUR DU CHATEAU.....	9
10. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR « ACQUISITION BAR DU VAR »	9
11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPV « LIAISON PIETONNE PERMETTANT DE RELIER LE CENTRE-VILLE A LA RESIDENCE LES SENIORIALES »	9
12. CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU ENTRE L'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE POURRIERES, RELATIF A L'ENGAGEMENT D'UN MARCHE PUBLIC SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE DE PRESTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN POMPAGE PROVISOIRE.....	10

CONSEIL MUNICIPAL DE POURRIERES

Séance du mardi 17 mai 2022

La séance est ouverte à 18 h 26
sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourlin,
Maire de Pourrières,
Conseiller départemental du Var,
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte

M. le MAIRE.- Je déclare la séance du Conseil municipal du mardi 17 mai 2022 ouverte.

Sont absents excusés :

Marie-Christine BENOIST qui a donné procuration à Nelly GRANSAGNE
Michelle BERAUD qui a donné procuration Sébastien BOURLIN
Fabrice FREIXAS qui a donné procuration Myriam DRIS
Quentin LANG qui a donné procuration à Anne-Marie MICHEL
Sophie NORMAND qui a donné procuration à Sandrine DORMOIS

Le quorum étant atteint, nous pourrons valablement délibérer.

Avant de commencer la séance, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Patrick GAUTIER a accepté de l'être. Quelqu'un y voit-il une objection ? Pas d'objection, je vous remercie. Patrick GAUTIER assurera donc le secrétariat de séance.

M. le Maire informe le Conseil que, suite à la réception d'un mail de SUEZ, il procède à la lecture de celui-ci et propose à l'Assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Aucune objection, ce point sera rajouté à l'ordre du jour. M. le Maire précise que les conseillers ayant donné procuration ne prendront pas part au vote.

Avant attaquer l'ordre du jour, il y a une décision du Maire qui porte sur la modification des tarifs de la restauration scolaire. Y a-t-il des remarques sur cette décision du Maire ?

Mme DESCAMPS suggère de communiquer cette information avec les éléments de motivation dans le carnet de liaison.

M. PRANGER confirme que cette communication sera faite sur différents canaux de communication.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES 17 MARS ET 4 AVRIL 2022

Y a-t-il des remarques sur les PV des séances du 17 mars et 4 avril 2022 ?

Les procès-verbaux des 17 mars et 4 avril 2022, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

1. AVIS SUR DES TRANSFERTS DE COMPETENCES AUPRES DU SYMIELECVAR

La délibération n° 1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2022

JM RUFFIN demande si nous avons une idée des tarifs maxima qui seront appliqués ?

M. le MAIRE explique que la décision revient au Conseil Municipal et qu'il est proposé de voter les montants maxima.

La délibération n° 2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. MODALITES RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE : IFSE ET CIA

Mme DESCAMPS a fait une comparaison avec 2018 et se demande si les changements ne concernent que les techniciens territoriaux.

M. le MAIRE.- Suite à la remarque de Mme DESCAMPS, il confirme que les montants plafonds des techniciens territoriaux ont été modifiés du fait de la loi.

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « Nos communes d'abord »

Mme DESCAMPS relève qu'une fois de plus, le centre-ville va connaître une saison blanche sans animation, sentiment que l'on retrouve au sein de la population. Nous en avons informé le Conseil à plusieurs reprises. Elle indique que de bonnes volontés seraient prêtes à faire vivre les lieux, notamment à travers le Bar du Gold. Il faudrait faire en sorte que pendant l'été il y ait une vie sur la place du village.

M. le MAIRE précise que dans le cadre du projet « Cœur de ville » et la destination des deux bar du Var et Gold, un débat citoyen participatif est en cours à l'issu duquel le CAUE rendra son rapport. Cette réflexion porte sur un aménagement plus global qui englobe la maison JOBIC et la maison des associations et intégrant également des locaux qui pourraient se greffer sur ces deux bars. A l'issue des deux débats participatifs le CAUE a rendu un document provisoire qu'ils vont prochainement venir vous présenter. Cela nous permettra de choisir le devenir de ces lieux et ensuite de lancer des appels à projets sur ces deux lieux avec un cahier des charges qui correspond à ce que l'on veut faire.

Sur la partie mode dégradé je vais laisser la parole à Magali PELISSIER.

Mme PELISSIER indique que, même si de bonnes volontés sont prêtes à reprendre les bars, l'état actuel des deux établissements rend la reprise compliquée, d'autant plus que les sanitaires ne sont pas en état de fonctionnement. Pour réparer les toilettes il faudrait casser tout le sol. Donner la gestion à quelqu'un en mode dégradé avec d'aussi bonne volonté qu'il puisse y avoir, il y a des normes à respecter et elles ne le seront pas.

Concernant le bar du Var il y a aussi beaucoup de travail à faire. On essaie de trouver une solution comme l'année dernière pendant les festivités. On avait proposé une solution à la population et cela s'était bien passé. Il y a toujours de bonnes volontés mais ce n'est pas si simple que cela.

M. LEBAILLY : on ne savait pas quand on a acheté ce bar qu'il y avait tant de problèmes de ça ? Cela ne correspond plus à ce que l'on nous avait dit. Ce n'est plus le projet initial. A la base on nous avait vendu que ce serait un bar ou un snack ou que ce serait quelque chose comme ça.

M. le MAIRE pour répondre à M. LEBAILLY qui alerte sur l'absence de précision quant à la durée du projet « Cœur de ville », indique que l'acquisition du Bar du Var devrait se faire d'ici l'automne et devrait être suivie d'une décision du Conseil municipal quant à la destination voulue pour les lieux.

MME PELISSIER : dit que le bar du Gold ne serait pas un bar, afin de répondre à la question de MME DESCAMPS. On a toujours dit qu'il y aurait qu'un bar sur deux. En l'occurrence le bar du Var. Elle précise que pendant l'été, en mode dégradé, si on utilise un lieu ce sera le bar du Var.

M. VILLA : Il faut dire que les deux locaux sont restés des mois et des années en vente, que cela n'intéressait personne et que maintenant que les locaux appartiennent à la Maire tout le monde à de bonnes idées. C'est bizarre.

MME DESCAMPS souligne que l'aménagement du cœur de ville va prendre des années, rajoute qu'il est important de trouver une solution transitoire permettant de faire vivre le centre, dans l'attente de l'aboutissement du projet du « Cœur de ville » afin que les touristes et pourriérois puissent venir en centre-ville et puisse y vivre, et pas seulement au moment des fêtes. Il ne faudrait pas que cela dure 10 ans !

M. le MAIRE : pour vous répondre, cela ne durera pas 10 ans du tout. Il faut savoir une chose, dans le cadre de l'étude du CAUE, à l'issue des débats participatif, il a identifié que la population souhaitait que le lieu de convivialité soit le bar du Var. La population à la même idée que nous et ça c'est rassurant. Donc il y en a un dont on connaît la destination. Dans ce cadre-là, le CAUE a fait un premier chiffrage qui s'élève à 250 000 euros de travaux pour le Bar du Var.

MME DESCAMPS demande si ce sera à la charge du gérant

M. le MAIRE répond que cela dépendra de notre choix au moment du montage du cahier des charges. Soit ce sera la Commune qui fera les travaux et livrera les lieux à charge d'une redevance soit si la redevance est inférieure ce sera le preneur qui fera les travaux. Ce sera un choix que l'on devra faire ensemble. Juridiquement nous verrons comment cela peut se faire. Sur le bar du Gold, plusieurs idées ont émergé et là encore se sera à nous de trancher.

M. BOUYGUES précise que pour lui le bar du Gold est le lieu le moins approprié à faire fonctionner d'une façon provisoire, momentanée. Par contre je pense que cette question se

pose d'une façon plus importante pour l'été qui vient, la saison qui vient, de trouver les moyens, bien sûr provisoire, de faire fonctionner le bar du Var. Il pense que des commerçants Pourriérois pourraient être intéressés.

M. VILLA précise qu'il y a quand même des règles d'hygiène et de sécurité

M. BOUYGUES suggère l'idée de location de toilettes mobiles qui peut résoudre provisoirement les problèmes évoqués et précise qu'une consultation des commerçants pourrait être engagée.

M. RUFFIN se demande pourquoi on est encore en train de réfléchir sur la destination des lieux. A un moment donné, c'est bien de réfléchir mais il faut agir. Il y a peut-être des travaux importants mais il faut prendre le taureau par les cornes.

M. le MAIRE répond M. RUFFIN qu'il aurait bien aimé aller plus vite mais qu'aujourd'hui sur le bar du Var nous sommes encore au stade du compromis nous ne sommes pas titrés. Nous avons fait en sorte que le bien ne nous échappe pas en le louant le temps que l'on puisse trouver un moyen financier, ce que nous avons fait dans le cadre du budget de fonctionnement pour l'acquérir. L'état actuel des bars est problématique, la dangerosité liée au système électrique et à la présence d'amiante complexifie les choses, ils empêchent la location du fonds de commerce dans de telles conditions. Connaissant la teneur des diagnostics, il en est de ma responsabilité en cas de problème.

M. LEBAILLY dit qu'en était optimiste, on ne sait pas si c'est dans 2 ans, dans 3 ans, dans 4 ans... on a aucune vue à long terme. On n'aura rien dans le village d'ici 2 ans.

M. le MAIRE on devrait être titrés à l'automne, en septembre. Quand on passe un compromis maintenant les délais de Notaire, les délais administratifs... font qu'on sera titrés en septembre. D'ici là, nous, en conseil municipal on aura pu décider du devenir des lieux. Il faudra réfléchir sur les montages juridiques avec les preneurs.

MME FAUBEL : s'interroge finalement sur l'utilité d'acheter les bars dans un tel état.

M. le MAIRE répond à Mme V. FAUBEL sur la nécessité d'acheter le bar du Var, il confirme que l'acquisition de ces deux lieux, ces deux fonds, ces deux licences, compte-tenu que les anciens occupants avaient tués le centre-ville, étaient d'une nécessité absolue. Notre ambition, je vais vous le dire, elle est la même que la vôtre, c'est de faire en sorte de l'ouverture, même en mode dégradé provisoire pour la période estivale, pendant la période des festivités.

MME PELISSIER c'est notre volonté aussi, mais je veux dire, on dit que les bars ne sont pas ouverts et qu'il n'a pas de vie sur la place du village, mais avant quand ils étaient ouverts il n'y avait pas non plus de vie.

BROUHAHA général

M. GAUTIER demande si la commission transversale sera réunie pour travailler sur le sujet. Il faut à tout prix qu'on travail sur cela avant d'avoir le retour du CAUE.

M. le MAIRE demande à Mme FERNANDEZ de réunir la commission ad hoc à l'issu de laquelle une proposition devra être proposée.

BROUHAHA général

M. le MAIRE suggère de continuer cette discussion lors de cette commission.

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5. EMPRUNT RELAIS POUR LES TERRAINS EPF

MME FAUBEL demande combien va rapporter la vente des terrains ? Qu'est-ce-qui va être vendu ? combien de M² ? à qui ? pour combien ?

M. le MAIRE.- Précise que deux opérateurs sont en lice. Les logements seront sur la partie haute, et le parking public sur la partie basse. Les terrains seront vendus au prix de 750 000 euros minimum. Le prix, la qualité et l'esprit (l'esthétique) du projet, ainsi que la production des logements sociaux seront des contraintes obligatoires. La réalisation des parkings s'inscrit dans le cadre d'un PUP, rendu possible grâce à une modification du PLU réalisée précédemment.

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à la majorité (5 abstentions).

6. ADRESSAGE- DENOMINATION DES VOIE PUBLIQUE

Mme DESCAMPS demande les délais de prise en compte du nouvel adressage notamment par la poste et les GPS

M. VILLA précise qu'il faut 2 mois pour que ce soit intégré dans les GPS. Quant à la prise en compte par la poste, au regard de la reprise totale de ce travail par l'agent communal qui sera autonome, nous gagnerons en efficacité, et ferons des économies (fin de contrat avec la poste). Il indique qu'un guide à destination des usagers est communiqué et propose des courriers type pour faciliter leur démarche.

M. BOUYGUES félicite le travail réalisé par l'agent communal.

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme DESCAMPS en réaction à la présentation faite par M. PRANGER, note que si l'on a des problèmes de propreté chez les enfants, c'est peut-être à cause de l'obligation de les accueillir.

M. PRANGER rappelle qu'effectivement l'éducation nationale n'a plus la possibilité de refuser un enfant parce qu'il n'est pas propre, par contre sur le temps méridien, nous n'avons aucune obligation à prendre un enfant qui n'est pas propre. Il fait remarquer, qu'évidemment, les enfants ayant une pathologie ne seront pas concernés.

M. CHIARONI indique que la propreté revêt un autre problème relatif à la sécurité des agents communaux. Il est impératif de mobiliser deux personnes pour gérer les accidents journaliers et cela complique le fonctionnement.

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE « MUR DU CHATEAU »

M. le MAIRE demande à l'Assemblée s'il peut regrouper la présentation des 4 prochaines délibérations.

L'ensemble des élus présents ni voit aucune objection.

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPV POUR LE « MUR DU CHATEAU »

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPV POUR L'ACQUISITION DU BAR DU VAR

La délibération n° 10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPV POUR « LIAISONS PIETONNES »

M. le MAIRE en réponse à M. RUFFIN, indique que le PUP prévoit la gestion du problème hydraulique et la création d'un bassin de rétention et que la privation des recettes issues de la taxe d'aménagement nous permet de demander cette subvention.

M. SALOMEZ demande si nous connaissons le montant de la perte de la taxe d'aménagement.

Mme DESCAMPS demande si nous sommes certains d'obtenir cette subvention.

M. LE MAIRE, en réponse, indique que nous n'avons pas d'évaluation des pertes sur la taxe d'aménagement et ni de certitude sur les accords de subvention, la seule limite pour chaque financeur étant les plafonds décidés au sein de leurs instances respectives.

Sur la problématique de la présence des moustiques relevée par Mme M. DRISS, M. le Maire explique que le laboratoire départemental est chargé de traiter cette nuisance et place, selon les besoins, des pièges.

M. GAUTIER en réponse à la demande de précisions sur le planning de réalisation des travaux du mur du Château formulée par Mme C. SILVY il indique qu'il est peu probable que ces travaux soient réalisés avant la fin de l'année, d'autant plus qu'ils ont été supprimés du budget 2022.

La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

12. CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU ENTRE LA CAPV ET LA COMMUNE DE POURRIERES

M. LE MAIRE demande aux membres présents de rajouter ce point à l'ordre du jour au regard d'un mail d'alerte reçu quant à la situation du niveau d'eau et en donne lecture.

M. GRANIER demande si d'autres communes sont dans la même situation.

M. LE MAIRE donne l'exemple de Néoules et Seillons-Source-d'Argens.

Mmes DESCAMPS rappelle l'idée de M. VILLA de recenser toutes les ressources naturelles de la commune et demande où en est-on ?

M. LE MAIRE indique que par le biais d'une convention avec la SPL ID83, des études en ressources en eau peuvent être menées. Toutefois, les budgets eau et assainissement n'ont pas permis de les engager en 2022. Il rajoute à titre d'information que l'achat en eau auprès de la Société Canal de Provence représente une dépense annuelle de 250 000 euros par an.

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 19h50.



Cérémonies des Vœux 2023
Communes membres de l'Agglomération Provence Verte

Commune	Date	Horaire	Horaire
Agglomération	24-janv	18h00	Hall des expositions de Brignoles
BRAS	14 janvier	18h00	Salle des fêtes
BRIGNOLES	6 janvier	18h30	Hall des expositions de Brignoles
CAMPS LA SOURCE	6 janvier	18h30	Foyer rural
CARCES	13 janvier	18h30	salle Oustaou per Touti
CHATEAUVERT			
CORRENS			
COTIGNAC	20 janvier	19h00	salle du Grainage
ENTRECASTEUX	29 Janvier	18h00	Salle de L'espace culturel René Marcel
FORCALQUEIRET	21 janvier	12h30	
GAREOULT	7 janvier	11h00	
LA CELLE	13 Janvier	18h30	Salle Lantelme
LA ROQUEBRUSSANNE	27 janvier	18h30	Salle René Autran
LE VAL	14 janvier	11h00	écoles du Bicentenaire, avenue des Droits de l'Homme
MAZAUGUES			
MEOUNES LES MONTRIEUX	12 janvier	18h30	
MONTFORT SUR ARGENS	8 janvier	11h30	École Octave Vigne
NANS LES PINS	21 janvier	soirée	
NEOULES	14 janvier	18h30	salle polyvalente – parvis des droits de l'Homme
OLIERES	27 janvier	18h00	Salle des fêtes
PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	8 janvier	11h00	Maison de Pays
POURCIEUX	20 janvier	18h00	Réfectoire Rue Gustave AUBERT
POURRIÈRES	7 janvier	11h00	Salle des fêtes
ROCBARON	7 janvier	18h30	Auditorium du gymnase du collège Pierre GASSENDI
ROUGIERS	21 janvier	18h00	restaurant scolaire
SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	10 janvier	18h00	salle polyvalente
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	7 janvier	18h00	salle des fêtes
TOURVES	14 janvier	11h00	Espace Culturel
VINS SUR CARAMY	14 janvier	18h00	salle des Lonnès

mis à jour le 13/12/2022